

rendent compte actuellement qu'il y en a d'autre qui ont une plus grande portée. En un sens, cela se rattache à un point soulevé par l'ancien premier ministre au sujet des juridictions et des problèmes provinciaux. Je signale ce fait, car il y a un si grand nombre de responsabilités provinciales qui ne sont pas principalement de nature économique mais se rattachent aux domaines de l'enseignement et de la culture. En ce sens, ce sont des responsabilités qui ne seront jamais dévolues au gouvernement fédéral.

Il me semble qu'une certaine action réciproque doit s'exercer. Je suis d'avis que la gestion économique du pays ne peut s'effectuer qu'en toute justice à l'échelon fédéral. Je le soutiens contrairement à certains de nos amis, y compris des sympathisants de notre propre parti au Québec, qui semblent croire qu'il serait possible, dans un État souverain, d'établir un régime économique viable sans se préoccuper du régime général de l'économie ailleurs dans le pays. Mais en ce qui concerne les besoins provinciaux, les membres du Conseil économique seront chargés de présenter les exigences des provinces et nos besoins sociaux et culturels à l'attention de ceux qui y consacrent tout leur temps, afin qu'ils puissent mieux comprendre les vues du Parlement et les exigences de notre régime économique.

Je ne saurais passer sous silence un des points que le chef du Crédit social a fait valoir. Il semblait croire que le Conseil de la productivité était en bonne voie d'instaurer une nouvelle ère de relations harmonieuses entre le patronat et le salariat. Il est d'avis, semble-t-il, que ce sera un des grands objectifs du Conseil économique. Je tiens à dire tout de suite que je doute fort que ce soit ou puisse être le rôle du Conseil économique. Nous ne sommes pas encore parvenus au point, soit dans la falsification ou dans l'organisation de l'union du Canada, à quelque point de vue national, où un conseil économique national puisse jouer un grand rôle en vue d'améliorer les relations entre le patronat et le salariat. Il me semble qu'un tel espoir soit frustré au départ par suite du partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur les questions ouvrières.

Cet espoir est frustré à cause du caractère différent de tant de groupements ouvriers au Canada et parce que le Congrès du travail du Canada n'est pas le porte-parole de tous les syndicats. Je ne crois pas que le Congrès veuille réclamer le droit d'être le porte-parole de tous les groupements ouvriers. L'évolution du Congrès du travail du Canada, à la suite des difficultés que lui ont suscitées certains de ses propres membres, montre bien que, sur le

plan national, nous n'avons pas de groupement cohérent de travailleurs avec buts cohérents ni un seul dirigeant responsable qui serait le porte-parole de tous les intéressés, dans le cadre d'un organisme semblable au Conseil économique. Tout ce que les autorités peuvent faire, c'est de conseiller. Je tiens à dire avec insistance que nos hommes d'affaires ne sont pas logés à meilleure enseigne que nos travailleurs; ils ne peuvent pas, non plus exprimer sur le plan national les intentions et les désirs des groupes représentés au sein du Conseil économique. Mes avertissements ne s'inspirent pas d'un pur esprit de négation.

Toutefois, cela me semble important, car les gens espéreront peut-être que les 25 membres du Conseil économique, représentant les agriculteurs, les travailleurs et ainsi de suite, formeront un véritable aréopage qui pourra agir avec efficacité pour l'ensemble du pays. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'ils puissent faire mieux que nous autres, membres du Parlement. Sans doute peuvent-ils jouer un rôle fort utile comme conseillers, comme interlocuteurs valables, comme agents de liaison, connaissant les conditions régnant dans les diverses régions. Peut-être avec le temps, le Conseil pourra-t-il devenir aussi efficace sur le plan de l'organisation et de la représentation que certains organismes comparables du Royaume-Uni, de la France ou des États-Unis. Alors, le moment sera venu de parler d'une ère nouvelle, d'occasions inédites en ce qui concerne les relations entre les employeurs et les employés à l'échelle nationale.

La dernière observation que j'aimerais faire au sujet du Conseil économique se rapporte à l'aile de gauche ou au sentiment radical, si je puis m'exprimer ainsi, qui existe encore, je l'espère, dans notre parti. Depuis des années, nous avons la conviction et nous proclamons que la planification économique est le moyen qui permettra au Canada de réaliser à peu près tout ce qu'il voudra dans le domaine économique. Évidemment, lorsque quelqu'un va aussi loin, on a l'habitude de lui demander de préciser davantage de quelle façon l'on procédera, comment on pourra y parvenir, quelles mesures il faudrait prendre et quel genre d'organismes il nous faudrait créer.

Généralement, ceux qui ne partagent pas notre point de vue effraient le public en disant que notre façon de procéder entraînerait le nationalisation de plusieurs secteurs et que nous prendrions, pour ainsi dire, la maîtrise d'un très grand nombre d'industries. J'aimerais signaler que dans le discours qu'il a fait lors du débat sur le budget et en plusieurs autres occasions, le chef de notre parti a indiqué les grandes lignes des mesures